

Sepal, territoire partenaire

Créé en 1985 et refondé en 2002, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal), a reçu des différentes collectivités qui le composent, la compétence pour élaborer, réviser le SCOT et en assurer le suivi. Il fédère 72 communes représentant 1,25 million d'habitants. Afin de doter la métropole lyonnaise d'un projet de développement partenarial, concerté et cohérent, le Sepal se positionne comme un espace de dialogue et d'échanges avec les territoires voisins de l'agglomération.

Les membres du Sepal

Présidé par Gérard Collomb, le Sepal regroupe les collectivités suivantes :

- 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon), la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO) ;
- 4 communes isolées n'ayant pas délégué la compétence « Schéma directeur » à une communauté de communes : Chaponnay, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu, Toussieu.



Les missions du Sepal

- Veiller à l'application du Schéma directeur jusqu'à l'approbation du SCOT, en vérifiant la compatibilité des PLU, PDU, PLH, des projets d'aménagement et d'acquisition foncière.
- Élaborer le SCOT en assurant la maîtrise d'ouvrage des études (confiées principalement à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise), la gestion des procédures, l'association et la mobilisation des acteurs, la coordination avec les 9 Scot périphériques et la concertation avec le public.

Après l'approbation du SCOT (horizon 2010), le Sepal sera chargé de son suivi. Il veillera à ce que les plans, projets et politiques des différentes collectivités respectent effectivement les orientations définies et animera la mise en œuvre du SCOT. À échéance de 10 ans maximum, le syndicat devra également effectuer une évaluation de la mise en œuvre du SCOT, afin d'apprécier l'opportunité d'une éventuelle mise en révision.



Le fonctionnement du Sepal

Le Sepal est doté d'une structure, d'un budget et de moyens propres. Les élus composant le Comité syndical et le Bureau sont des élus issus du Grand Lyon et des autres collectivités membres.

STRUCTURE	COMPOSITION	RÔLE
Le Comité syndical : l'assemblée délibérante	26 élus titulaires et 13 suppléants, représentant les collectivités membres.	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les propositions soumises par le Bureau en termes d'orientations, de programme de travail, de contenu du SCOT, d'avis. • Vote le budget et les actes de procédure. • Désigne les représentants du Sepal dans d'autres instances ou pour les démarches auxquelles il est associé.
Le Bureau : l'exécutif	12 élus	<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre les décisions du Comité syndical et assure le pilotage politique de la structure. • Définit les propositions à soumettre au Comité syndical en termes d'orientations, de programme de travail, de contenu du SCOT, d'avis. • Propose l'ordre du jour des réunions du Comité syndical.
La structure : l'outil administratif et technique	un directeur, une équipe de chargés de mission (techniques et administratifs)	<ul style="list-style-type: none"> • En charge de la gestion du Sdal, de la fabrication du SCOT et de la communication sur le SCOT. • Prépare les actes du Président, les travaux du Bureau ainsi que les délibérations du Comité syndical. • Met en œuvre les orientations et les décisions arrêtées par le Comité syndical.

BUREAU

Gérard COLLOMB



PRÉSIDENT
Président du Grand Lyon
Sénateur-maire de Lyon

Jean-Pierre FLACONNÈCHE



1^{er} vice-président
Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Maire du 7^e arr. de Lyon

Michèle VULLIEN



2^e vice-présidente
Vice-présidente
du Grand Lyon
Maire de Dardilly

Jean-Pierre JOURDAIN



3^e vice-président
Président de
la Communauté
de Communes
de l'Est Lyonnais
Maire de Saint-Bonnet-
de-Mure

Martial PASSI



4^e vice-président
Vice-président
du Grand Lyon
Maire de Givors

José RODRIGUEZ



5^e vice-président
Vice-président de la
Communauté de communes
du Pays de l'Ozon
Maire de Simandres

Christian BARTHÉLÉMY



6^e vice-président
Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Conseiller
du 5^e arr. de Lyon

Michel FORISSIER



7^e vice-président
Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Maire de Meyzieu

Paul VIDAL



Membre du bureau
Maire de Toussieu

Martine DAVID



Membre du bureau
Vice-présidente
du Grand Lyon
Maire de Saint-Priest

Gilbert MARBŒUF



Membre du bureau
Vice-président de
la Communauté
de Communes
de l'Est Lyonnais
Maire de Pusignan

Robert RIVOIRE



Membre du bureau
Adjoint au maire
de Chaponnay

COMITÉ SYNDICAL

Maurice CHARRIER



Vice-président
du Grand Lyon
Conseiller municipal
de Vaulx-en-Velin

Françoise CHEVALLIER



Conseillère communautaire
du Grand Lyon
Adjointe au maire
du 3^e arr. de Lyon

Jean-Christophe DARNE



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Maire-adjoint de
Rillieux-la-Pape

Jean-Claude DESSEIGNE



Vice-président
du Grand Lyon
Maire de Tassin-
la-Demi-Lune

Geneviève FERREOL



Maire de Marennes

Christiane GUICHERD



Vice-présidente
de la Communauté
de Communes
de l'Est Lyonnais
Maire de Saint-Laurent-
de-Mure

Joseph COLLETTA



Conseiller de
la Communauté
de Communes
du Pays de l'Ozon
Maire de Sérézin-du-Rhône

Raphaël IBANEZ



**Maire de Saint-Pierre-
de-Chandieu**

Alain LELIÈVRE



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Conseiller municipal
délégué d'Écully

Gaël PETIT



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Conseiller municipal
délégué de
Caluire-et-Cuire

Christophe PILI



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Conseiller municipal
de Bron

Jeannine PRALY



Conseillère de
la Communauté
de Communes
du Pays de l'Ozon
Maire-adjointe de
Saint-Symphorien-d'Ozon

Henri THIVILLIER



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Maire-adjoint
de Vénissieux

François VURPAS



Conseiller communautaire
du Grand Lyon
Conseiller municipal
de Saint-Genis-Laval

SUPLÉANTS

Nicole BARGOIN

Conseillère communautaire du Grand Lyon
Conseillère municipale de Lyon

Denis BOUSSON

Conseiller communautaire du Grand Lyon
Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Jean-Jacques BRUN

Vice-Président de la Communauté
de Communes du Pays de l'Ozon
Maire de Ternay

André GAYVALLET

Conseiller de la Communauté de Communes
du Pays de l'Ozon
Maire-adjoint de Sérézin-du-Rhône

Paul COSTE

Conseiller communautaire du Grand Lyon
Maire-adjoint de Corbas

Bernard FRANCES

Conseiller municipal délégué de Saint-Pierre-
de-Chandieu

Alain JURY

Conseiller de la Communauté de Communes
du Pays de l'Ozon
Maire-adjoint de Communay

Pierre MARMONNIER

Vice-Président de la Communauté
de communes de l'Est Lyonnais
Maire de Colombier-Saugnieu

Alec PALMER

Conseiller municipal délégué de Toussieu

Jean-Jacques MERARD

Adjoint au maire de Chaponnay

Jacky ROZIER

Conseiller municipal délégué de Marennes

Daniel VALERO

Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Est Lyonnais
Maire de Genas

Claude VILLARD

Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Est Lyonnais
Maire de Jons